

Avril 2020

Consœurs et confrères,

Un grand nombre d'événements et d'activités qui, en d'autres circonstances, feraient partie du travail normal de notre syndicat ont été annulés ou reportés en raison de la pandémie mondiale. Cependant, nous espérons tous pouvoir continuer de nous préparer en vue du Jour de deuil dans nos localités respectives, que nous nous rassemblions ou non afin de le commémorer.

Le 28 avril, il convient de réfléchir à la réalité : un trop grand nombre de travailleuses et travailleurs perdent la vie ou sont blessés gravement au travail, et de nombreux autres ont souffert et sont morts de maladies industrielles à la suite d'expositions au travail, que ce soit dans les secteurs minier, manufacturier ou industriel. À cette liste d'environnements de travail, s'ajoutent maintenant les milieux de la santé, de la sécurité, du transport et de la livraison, les commerces de détail et les banques.

Notre système d'indemnisation n'a jamais été juste envers nombre de travailleurs, notamment ceux qui travaillaient anciennement dans l'industrie du caoutchouc, refusant leurs demandes de prestations en raison de maladies industrielles. Nous poursuivons cette lutte en leur nom. La justice et la dignité pour les travailleurs et leurs familles ont toujours constitué nos principes directeurs. Le Jour de deuil nous donne l'occasion de renouveler notre engagement à l'égard de ces valeurs, tandis que nous pleurons celles et ceux que nous avons perdus parce que les employeurs n'ont rien fait pour prévenir les décès, les blessures et les maladies.

À l'heure actuelle, face à la Covid-19, des milliers de membres de la population ouvrière, y compris nos membres, continuent de travailler afin de fournir les biens et les services dont nos concitoyens ont besoin. Bien qu'un grand nombre des consignes que nous avons reçues du gouvernement et des professionnels de la santé reposent sur la responsabilité personnelle concernant des mesures comme le lavage de mains et la distanciation, nous devons veiller à ce que les employeurs demeurent responsables d'assurer la prévention et de garantir notre santé et notre sécurité. Vous avez déjà entendu ce message, mais il n'a jamais été aussi important qu'en 2020.

L'employeur doit aussi voir à ce que les travailleuses et travailleurs soient protégés sur le plan économique quand leur santé est en jeu. Certaines entreprises annoncent que nos membres qui s'isolent en raison de la COVID-19 ne recevront pas les prestations de maladie négociées et qu'ils doivent plutôt présenter une demande d'assurance-emploi. Nous ne pouvons tolérer cette situation.

Nous vous invitons à observer le Jour de deuil comme il vous est possible de le faire, tout en respectant les consignes changeantes sur les rassemblements et l'isolement.

Vous recevez la présente lettre plusieurs semaines avant le 28 avril et, comme nous le savons maintenant, les situations peuvent évoluer rapidement. Si les cérémonies de commémoration du Jour de deuil sont annulées dans votre localité, observez ce jour du mieux que vous le pouvez.

Ensemble, nous lutterons pour les vivants chaque jour.

Santé, sécurité et solidarité,

Le directeur national pour le Canada,  
Ken Neumann



Le directeur du district 3,  
Stephen Hunt



Le directeur du district 5,  
Dominic Lemieux



Le directeur du district 6,  
Marty Warren



/slq